

I. Buts

Avec l'aperçu suivant sur les modifications majeures des règles de volleyball pour la saison 2009-2010 et les directives contraignantes pour le déroulement de la nouvelle procédure de remplacement de joueur, ainsi que d'autres nouveautés, la CFA souhaite d'une part faciliter la vue d'ensemble, et d'autre part assurer un mode de faire uniforme dans l'application des nouvelles règles pour les points importants.

II. Aperçu des modifications de règles

Les modifications les plus importantes

Règle:	Modification:
Partie I	Remarques introductives sur la philosophie des règles de jeu et l'activité d'arbitre
1.3.3	Précision relative à l'appartenance de la ligne centrale aux deux camps
1.3.4	Spécificités de la ligne de coaching
1.4.4	Définition de la zone de changement du Libéro
4.1.1	Lors de compétitions particulières de la FIVB, une équipe peut comporter jusqu'à 14 joueurs (y compris 2 Libéros) Cette règle n'est pas appliquée lors de rencontres de Swiss Volley et de Coupes d'Europe de la CEV
4.3.2	Restriction relative aux chaussures (uniquement) lors de compétitions internationales
4.3.3	Lors de compétitions particulières de la FIVB, la numérotation des maillots est possible de 1 à 20 Cette règle n'est pas appliquée lors de rencontres de Swiss Volley et de Coupes d'Europe de la CEV (de 1 à 18 comme jusqu'à présent)
4.3.3.2	L'équipement des joueurs doit satisfaire aux exigences des standards définis par la FIVB
4.3.5	Adaptation textuelle relatives aux 2 Libéros
4.4.1	Lors de compétitions internationales, il est interdit de jouer pieds nus
4.4.3	Adaptation textuelle relatives aux 2 Libéros
5.	Mise au point, les deux Libéros ne peuvent être ni capitaine d'équipe, ni capitaine de jeu
5.1.2.3	Le capitaine de jeu ne peut demander des interruptions de jeu régulières (temps-morts et remplacements) uniquement en l'absence du coach
5.2.3.4	Restriction de la liberté de mouvement du coach par la ligne de coaching
5.3.2	Mise au point sur les conditions de la reprise des compétences de l'entraîneur par l'entraîneur adjoint
6.1.3	Définition de l'échange de jeu terminé en guise de précision
7.2.2	Mise au point, l'échauffement séparé au filet ne se fait que sur demande d'un capitaine
7.3.5.3	Précision de la procédure si une erreur dans le six de base n'est découverte que durant un set
7.5.4.1	Remplacement de la formulation „perte de l'échange de jeu“ par les conséquences concrètes: un point et service pour l'adversaire

7.7.1.1	Remplacement de la formulation „perte de l'échange de jeu“ par les conséquences concrètes: un point et service pour l'adversaire
7.7.2	Remplacement de la formulation „perte de l'échange de jeu“ par les conséquences concrètes: un point et service pour l'adversaire
9.1	Nouvelle description de la touche
9.1.2.3	Mise au point, une touche simultanée entre deux adversaires au-dessus du filet ne conduit pas à une faute et le jeu continue
10.1.3	Mise au point relative aux possibilités de jouer le ballon sous le filet
11.2.2	Le contact du terrain adverse est possible avec toutes les parties du corps (y compris les mains), à l'exception des pieds, pour autant que le jeu de l'adversaire ne soit pas gêné. La règle de pénétration (pieds) reste inchangée
11.3	Un contact avec le filet n'est une faute uniquement si le jeu de l'adversaire est gêné
11.4.2	Erreur lors de la pénétration dans l'espace de jeu adverse sous le filet
11.4.3	Erreur lors de la pénétration dans le camp adverse
11.4.4	Liste de quelques exemples pouvant être considérés comme influençant le déroulement du jeu (non exhaustive)
12.4.3	Mention de la fig. 11 (22) comme geste correct lorsque le joueur au service touche la ligne de fond
13.2.3	Mise au point relative à la frappe d'attaque autorisée par un joueur arrière dans la zone avant
13.3.6	Précision, la frappe d'attaque sur une passe haute (avec les doigts) du Libéro est fautive uniquement si le Libéro a effectué sa passe dans <i>sa propre zone</i> avant
14.1.1	Mise au point, la hauteur du contact du ballon lors d'un bloc ne joue aucun rôle, tant que le joueur a au moment du contact une partie de son corps au-dessus du sommet du filet
15.	Définition d'une interruption; différenciation générale entre une interruption <i>de jeu</i> réglementaire et les autres interruptions
15.2.1	Lors de compétitions internationales, un buzzer doit être utilisé en plus du geste officiel pour demander un temps-mort
15.3.2	Précision, il s'agit toujours de la même interruption de jeu réglementaire
15.7	Mise au point, pour un remplacement exceptionnel, une maladie et un accident sont à considérer de manière équivalente
15.8	Mise au point, le remplacement pour cause d'expulsion ou de disqualification doit être effectué <i>immédiatement</i>
15.9.2.1	Remplacement de la formulation „perte de l'échange de jeu“ par les conséquences concrètes: un point et service pour l'adversaire
15.10.3	Nouveau déroulement du remplacement de joueur
15.10.4	Nouveau déroulement du remplacement de joueur
15.11.1	Précision, il s'agit d'une interruption <i>de jeu</i>
15.11.3	Précision relative aux conséquences de la répétition d'une demande non-fondée par la même équipe
16.1.2	Précision, il s'agit d'une interruption <i>de jeu</i>
16.2.3	Remplacement de la formulation „perte de l'échange de jeu“ par les conséquences concrètes: un point et service pour l'adversaire
18.1	Définition de l'intervalle (entre les sets)
19.1	Adaptation relative à la possibilité pour une équipe de désigner deux Libéros (Libéro actif et Libéro de réserve); le Libéro ne doit plus être inscrit sur la fiche de position du 1 ^{er} set
19.2	Adaptation relative à la possibilité de désigner deux Libéros

19.3.1.2	Précision, le Libéro n'a en aucun cas le droit d'effectuer une frappe d'attaque si, au moment du contact du ballon, celui-ci se situe totalement au-dessus du bord supérieur du filet, indépendamment de la position du Libéro
19.3.1.4	Précision, la frappe d'attaque sur une passe haute (avec les doigts) du Libéro est fautive uniquement si le Libéro a effectué sa passe dans sa <i>propre</i> zone avant
19.3.2.1	Mise au point sur les changements de joueurs par un Libéro et la nécessité ou non d'avoir un échange de jeu terminé entre deux changements
19.3.2.3	Précision relative aux conséquences lors d'un changement de Libéro tardif
19.3.2.4	Reformulation avec mention de la zone de changement du Libéro
19.3.2.5	Précision relative aux conséquences d'un changement de Libéro illégal
19.3.3	Déroulement de re-désignation d'un nouveau Libéro (remplacement par le Libéro de réserve ou nouvelle désignation); également le capitaine d'équipe peut être désigné comme Libéro
21.1	Précision, le capitaine <i>de jeu</i> est l'interlocuteur
21.2.1	Reformulation, sans conséquences sur le fond
21.2.3	Mise au point, les menaces verbales sont aussi à considérer comme des agressions
21.3	Liste des diverses possibilités de sanction
21.3.1	Remplacement de la formulation „perte de l'échange de jeu“ par les conséquences concrètes: un point et service pour l'adversaire
21.3.3.2	Mise au point, les menaces verbales sont aussi à considérer comme des agressions
Partie II.2	Titre légèrement adapté, pas de modification de contenu
22.2.3.3	La frappe d'attaque fautive d'un joueur arrière ou du Libéro est nouvellement dans le champ de compétences des deux arbitres
23.3.2.3e	Précision relative à la faute de frappe d'attaque après une passe du Libéro
23.3.2.3f	Mise au point, le ballon doit avoir franchi <i>complètement</i> l'espace inférieur sous le filet pour devenir fautive
23.3.2.3g	Le 1 ^{er} arbitre peut désormais aussi siffler les fautes de bloc d'un joueur arrière ou du Libéro
24.3.2.4	Le 2 ^{ème} arbitre peut désormais aussi siffler les fautes d'attaque d'un joueur arrière ou du Libéro
24.3.2.5	Précision, le 2 ^{ème} arbitre est autorisé à siffler tout contact du ballon avec un objet externe, et non plus uniquement si le 1 ^{er} arbitre ne le voit pas
24.3.2.7	Mise au point, le 2 ^{ème} arbitre est autorisé à siffler si le ballon franchit l'espace de passage à l'extérieur de l'antenne ou s'il touche l'antenne de son côté
25.2	Mise au point, le marqueur doit aussi informer les arbitres de toute irrégularité
25.2.2.3	Fonction du marqueur dans le cadre de la nouvelle procédure de remplacement (dans les compétitions nationales, du fait de l'absence de buzzer chez le marqueur, le 2 ^{ème} arbitre continuera de siffler pour signaler la demande de remplacement de joueur)
25.2.2.6	Les demandes non-fondées doivent être enregistrées par le marqueur sur la feuille de match
25.2.2.8	Le marqueur doit aussi contrôler la durée des intervalles entre les sets
26.	Réglementation des tâches du marqueur adjoint (engagé uniquement lors de compétitions internationales)

III. Déroulement du remplacement de joueur (Quick-Substitution)

A. Idée de base

Le remplacement doit se faire „rapidement“, la longue procédure employée jusqu'alors devant être raccourcie afin d'augmenter l'attractivité du jeu. De plus, il s'agit d'aider les équipes et d'appliquer cette procédure avec une certaine générosité, notamment en regard des sanctions pour des remplaçants „qui ne sont pas prêts“.

B. Remarques générales

- Si une équipe veut effectuer un remplacement, l'entraîneur n'a plus qu'à envoyer le joueur remplaçant dans la zone de remplacement, sans devoir faire le geste correspondant. Cette procédure est amenée à devenir le standard. Si l'entraîneur effectue malgré tout le geste „remplacement“, ni le marqueur ni le 2^{ème} arbitre ne doivent y réagir. Seule l'entrée du joueur remplaçant dans la zone de remplacement constitue une demande de remplacement.
- Dans des cas spéciaux, comme p.ex. lors d'une blessure, l'entraîneur doit néanmoins avoir la possibilité de demander un remplacement au moyen du geste et les arbitres doivent alors réagir à cette demande de l'entraîneur.
- Dans les compétitions nationales de Swiss Volley, le marqueur n'aura pas de buzzer à disposition. Dès lors, le 2^{ème} arbitre devra toujours siffler lorsqu'un joueur remplaçant pénètre dans la zone de remplacement et qu'une demande de remplacement est ainsi formulée. En aucun cas le marqueur ne signalera une demande de remplacement.
- Le 2^{ème} arbitre peut et doit repousser lui-même une demande de remplacement de joueur uniquement si les conditions pour le remplacement ne sont pas respectées (ceci ne doit plus être décidé par le 1^{er} arbitre). Si une telle demande provoque un retard, alors c'est comme jusqu'à maintenant au 1^{er} arbitre qu'il appartiendra de prononcer la sanction adéquate pour retard de jeu.

C. Déroulement concret

Situation de jeu:	Procédure:
1. En LNA et LNB, le joueur remplaçant pénètre dans la zone de remplacement avec une plaquette numérotée dans la main.	Le 2 ^{ème} arbitre siffle et se positionne entre le poteau et la table de marquage (plus de geste). Le 1 ^{er} arbitre accepte en dernière instance ce remplacement en effectuant le geste officiel. Le marqueur contrôle si le remplacement peut s'effectuer (de manière réglementaire), le signale au 2 ^{ème} arbitre en levant une main et procède ensuite à l'inscription sur la feuille de match. Le 2 ^{ème} arbitre laisse ensuite le remplacement s'effectuer en le signalant aux joueurs (croisement des bras); sur ce, les joueurs effectuent le remplacement. Après inscription complète du remplacement sur la feuille de match, le marqueur lève les deux mains et signale ainsi au 2 ^{ème} arbitre qu'il est à

	<p>nouveau prêt.</p> <p>Le 2^{ème} arbitre signale ensuite au 1^{er} arbitre qu'il est prêt en levant les deux bras.</p>
<p>2. Lors de rencontres avec 2 arbitres, mais sans plaquettes de changement, le joueur remplaçant pénètre dans la zone de remplacement.</p>	<p>C'est la tâche de l'entraîneur, resp. de l'équipe, de faire en sorte à ce que les joueurs savent qui doit être remplacé par qui. Cela ne doit pas conduire à un retard, faute de quoi le remplacement devra être repoussé et l'équipe devra être sanctionnée pour retard de jeu.</p> <p>Déroulement comme sous chiffre 1.</p>
<p>3. Lors de rencontres avec un arbitre, le joueur remplaçant pénètre dans la zone de remplacement.</p>	<p>C'est la tâche de l'entraîneur, resp. de l'équipe, de faire en sorte à ce que les joueurs savent qui doit être remplacé par qui. Cela ne doit pas conduire à un retard, faute de quoi le remplacement devra être repoussé et l'équipe devra être sanctionnée pour retard de jeu.</p> <p>L'arbitre siffle, effectue le geste officiel pour remplacement de joueur et peut montrer avec la main l'équipe demandeuse (si besoin est).</p> <p>Le marqueur contrôle si le remplacement peut s'effectuer (de manière réglementaire), lève une main et procède ensuite à l'inscription sur la feuille de match.</p> <p>Le fait que le marqueur lève la main est le signal pour les joueurs qu'ils peuvent alors effectuer le remplacement.</p> <p>Après inscription complète du remplacement sur la feuille de match, le marqueur lève les deux mains et signale ainsi à l'arbitre qu'il est à nouveau prêt.</p>
<p>4. Plusieurs joueurs doivent être remplacés. Ils entrent ensemble („au même moment“) dans la zone de remplacement.</p>	<p>La pénétration simultanée dans la zone de remplacement constitue la demande pour un remplacement de joueur multiple.</p> <p>Le 2^{ème} arbitre demande alors aux remplaçants, sauf au „premier“, de sortir légèrement de la zone de remplacement et effectue les remplacements par paires les uns après les autres comme décrit sous chiffres 1 - 3.</p> <p>Le marqueur lève les deux mains après chaque remplacement enregistré afin de signaler au 2^{ème} arbitre qu'il l'a entièrement inscrit.</p> <p>Lors de rencontres avec un seul arbitre, les joueurs doivent porter attention au fait que les remplacements doivent s'effectuer les uns après les autres. Les joueurs remplaçants ne peuvent</p>

	entrer sur le terrain que lorsque le marqueur aura levé la main. Le remplaçant suivant ne doit se rendre vers la ligne latérale qu'une fois l'inscription sur la feuille de match du remplacement précédent entièrement terminé (le marqueur lève les deux mains pour le signaler).
5. Une équipe demande un remplacement irrégulier.	Lorsque le marqueur constate au moment du contrôle que le remplacement n'est pas recevable, il le signale au (2 ^{ème}) arbitre (en agitant une main). Sur ce, les arbitres procèdent selon règles 15.9, resp. 16.1.3 et 16.2.

IV. Explications complémentaires

- Si une équipe joue avec un joueur-entraîneur ou si l'entraîneur est également Libéro et se trouve sur le terrain, alors les demandes de temps-morts (ou le cas échéant de remplacements dans des situations exceptionnelles) doivent être effectuées par le capitaine de jeu (règle 5.1.2.3).
- Si l'entraîneur adjoint a repris les fonctions du coach car celui-ci a dû quitter son équipe, alors il ne peut effectuer uniquement des demandes d'interruption de jeu réglementaires (règles 5.1.2.3, 5.3.2).
- Expérimentation Libéro CEV (règle 19.3.3.1): "Freedom Libero"

En dérogation de la règle, la CEV va effectuer un essai avec une nouvelle formulation de la réglementation relative au Libéro, qui sera également valable en Suisse.

Les Libéros peuvent être échangés entre eux par l'entraîneur selon sa volonté, peu importe la raison (p.ex. maladie, blessure, sanctions ou raison tactique) et à n'importe quel moment. Le nombre d'échanges est illimité. Ceci peut s'effectuer tant à l'extérieur du terrain de jeu près du banc d'équipe que directement sur le terrain, pour autant qu'il y ait toujours un échange de jeu terminé entre deux échanges de Libéro (comme pour le remplacement d'un joueur par un Libéro). Au moment de l'échange, le Libéro actif devient Libéro de réserve et inversement.

Si une équipe engage deux Libéros, alors la redésignation d'un joueur comme nouveau Libéro n'est autorisée que si tant le Libéro actif que le Libéro de réserve ne sont plus en mesure de poursuivre le jeu par suite de maladie ou blessure.